

# Sentiers

Entre deux



Modèle ou utopie ...

## « Terres en ville » au pays d'Aubagne

Trente ans d'action politique pour inscrire l'agriculture en ville.

lundi 21 février 2022, par [André-Jean](#)



L'habitat, les activités commerciales et industrielles, les infrastructures de transport ont grignoté, grignotent toujours, les campagnes et les espaces naturels. Chacun l'observe à son échelle. Déjà plus de la moitié de la population mondiale vit en ville [1]. En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année. Les agriculteurs maintiennent ou modifient leurs activités, plus ou moins facilement, au contact des villes ou des bourgs en croissance. Dans le même temps, d'autres acteurs tentent d'incruster dans les interstices des productions maraîchères, fruitières, vivrières, ornementales. Ces initiatives se multiplient, héritées de pratiques anciennes, portées soit par des exploitants agricoles, soit par des habitants-citoyens, regroupés tantôt sous des formes associatives ou d'entreprises de l'économie solidaire et sociale, tantôt soutenues par des municipalités. Ces diverses agricultures urbaines sont entre engouements et utilités : les motivations sont multiples, comme les fonctions que remplissent les espaces qui leur sont dédiés ; on va de l'entreprise agricole à des pratiques informelles ; et les intérêts en jeu peuvent converger ou s'opposer.

Dès lors, il est apparu intéressant d'éclairer les évolutions observées sur un territoire particulier dans une sorte de monographie. Le pays d'Aubagne s'est doté depuis trois décennies d'une politique partagée visant à ancrer les productions agricoles et alimentaires dans son territoire.

*Martine Therond, Marc Beauchain, André-Jean Guérin*

### Sommaire

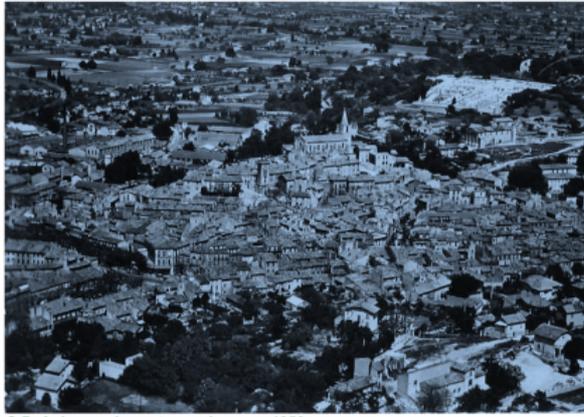
- [Introduction](#)
- [Aubagne, le bourg devient ville](#)
- [Aubagne reconnaît son agriculture comme activité économique à part entière](#)
- [Charte agricole d'Aubagne](#)
- [Bilan ... Modèle ou utopie ?](#)
- [Gros plans sur ...](#)
  - [Franck et son exploitation maraîchère](#)
  - [L'action de la SAFER](#)
  - [Sur les piémonts de la Sainte-Baume à AURIOL, le Domaine de la Michelle : le choix de l'excellence, du paysage et de la biodiversité](#)
  - [Quand Aubagne se raconte à...Palerme](#)

### Aubagne, le bourg devient ville

Depuis les années 1960, la question de la préservation des sols et de l'activité agricole se pose de manière cruciale dans les Bouches-du-Rhône, sous l'effet de plusieurs phénomènes concomitants (accueil des rapatriés, prévisions démographiques de la DATAR, grands projets d'infrastructures de transport, Grand Port de Fos...). L'Etat et ses établissements publics procèdent à des acquisitions foncières par milliers d'hectares, déstabilisant une activité agricole riche et variée. [2].

Aubagne n'échappe pas à ce mouvement d'aménagement mal maîtrisé !

Situé à l'est de Marseille le territoire d'Aubagne se caractérise par de hauts massifs rocheux : Sainte-Baume au nord et à l'est, Garlaban à l'ouest, Carpiagne au sud-est dominant une riche plaine alluviale.



C.P. Aubagne, le centre ancien vers 1950.

## AUBAGNE MODERNE, ENTRE VILLAGE ET AGGLOMERATION : LE XX<sup>e</sup> SIECLE

« C'était une bourgade de dix mille habitants, nichée sur les coteaux de la vallée de l'Huveaune, et traversée par la route poussiéreuse qui allait de Marseille à Toulon. On y cuisait des tuiles, des briques et des cruches, on y bourrait des boudins et des andouilles, on y tannait, en sept ans de fosses, des cuirs inusables. On y fabriquait aussi des santons colorés qui sont les petits personnages des crèches de la Noël ».

Marcel Pagnol décrit sa ville natale, dans les toutes premières pages de *La Gloire de Mon Père*.

### Aubagne au fil des siècles

[<https://www.aubagne.fr/decouvrir-aubagne/histoire/aubagne-au-fil-des-siecles-752.html>]

A Aubagne, le basculement intervient au début des années soixante avec l'ouverture d'une autoroute depuis Marseille, l'arrivée des rapatriés d'Afrique du Nord et l'installation de la Légion Étrangère. Entre 1962 et 1968, la population d'Aubagne augmente de 37 %, tandis que pour la même période, les Bouches-du-Rhône gagnent 17% d'habitants supplémentaires et la France 7%. A partir du milieu des années soixante, de nouvelles industries s'installent, par desserrement de Marseille, tandis qu'en l'absence de toute politique cohérente et de l'artificialisation des terres, le secteur agricole connaît un net recul. Le schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise, approuvé en 1969, identifie déjà à Aubagne des zones de conflits entre habitat et site naturel, entre emploi et agriculture. Dans les années 70-80 la plaine d'Aubagne accueille les échangeurs autoroutiers vers Aix-en-Provence et Nice au nord et vers Toulon au sud. La population s'accroît encore de résidents qui travaillent à Marseille. Cette politique d'aménagement particulièrement destructrice pour les espaces agricoles et naturels est conduite par l'Etat, alors même qu'Aubagne n'est dotée que d'un simple Plan Sommaire d'Urbanisme.

Avec les "Assises communales" de 1975, la municipalité inaugure les concertations sur l'avenir avec les habitants et la mise en application de son futur POS, (Plan d'occupation des sols [[https://fr.wikipedia.org/wiki/Plan\\_d%27occupation\\_des\\_sols](https://fr.wikipedia.org/wiki/Plan_d%27occupation_des_sols)]). La commune qui, entre-temps, a acquis la compétence en matière d'urbanisme, dans le cadre des lois de décentralisation, approuve son POS en septembre 1984 avec pour orientation : *"Aubagne, ville de traditions et d'avenir, au développement mesuré et harmonieux, Aubagne ville dynamique, équilibrée et accueillante, gardera son caractère humain de cité provençale à côté de la grande métropole marseillaise"*.

Sur les près de 5 500 hectares de la commune, 850 sont classés en zones urbaines, 680 sont susceptibles d'urbanisation future et 4 000 sont placés en zones naturelles dont 870 en zones agricoles. Ainsi, Aubagne est la première ville à protéger une zone agricole périurbaine. Prenant son avenir en main, à peine quatre ans après l'approbation du document d'urbanisme, la Ville engage des réflexions en concertation avec la population pour l'élaboration d'un projet de ville sous le nom de « *Charte d'Aubagne pour l'an 2000* ». Et en parallèle elle étend la concertation locale à l'avenir de l'agriculture [3].

## Sommaire

## Aubagne reconnaît son agriculture comme activité économique à part entière

Dès les années 70, les agriculteurs expriment le besoin d'être rassurés sur leur sort et de bénéficier de garanties quant à leur inscription dans les zones agricoles des documents d'urbanisme établis par l'Etat. Les relations entre agriculture et développement urbain ont besoin d'être régulées, aménagées pour organiser la confiance et le respect mutuel. Le respect des agriculteurs apparaît comme une condition essentielle : respect des exploitants comme acteurs économiques, respect de leur rôle au-delà de leur seule production, reconnaissance de leur contribution à l'aménagement des territoires. Complémentaire de l'approche réglementaire, la voie de la contractualisation de l'agriculture péri-urbaine s'impose pour envisager et débattre des objectifs d'avenir de l'agriculture. C'est ainsi qu'une Charte des zones d'activités agricoles des Bouches-du-Rhône est conçue entre la Profession et les services de l'Etat. Cosignée par le Préfet, elle définit les droits et obligations de chacun dans les processus de gestion et de construction en zone agricole.

Des collectivités locales s'insèrent rapidement dans cette logique. A Aubagne, l'agriculture est ancrée dans la sociologie locale. La littérature autour de Marcel Pagnol a d'ailleurs accrédité et popularisé le mythe d'une « ville rurale provençale ». Quoiqu'il en soit la tradition agricole y est encore très présente à l'époque avec de nombreux emplois directs ou induits et une large gamme de productions fruitières et légumières qui font la fierté des exploitants.

Dans le souci de préserver la mixité sociale et économique très originale de sa commune, et d'affirmer son identité, à quelques encablures de la tentaculaire ville de Marseille, le maire, Jean Tardito, dans la poursuite de la réflexion engagée par son prédécesseur, Edmond Garcin, propose au monde agricole une politique audacieuse de maintien volontaire de l'agriculture assortie de moyens techniques et financiers pour accompagner les exploitants en place et ceux, les jeunes, dont il veut susciter l'installation. [4]

Première ville à proposer une Charte agricole, la commune d'Aubagne l'adopte le 19 février 1992 avec tous les partenaires du processus d'élaboration, dont 300 agriculteurs et l'État. Elle décline un ambitieux programme qui va se déployer sans perte de temps. Elle est étendue à la Communauté du Pays d'Aubagne dès 1993.

## Sommaire

# Charte agricole d'Aubagne

## Les 4 axes de la Charte Agricole, un programme d'actions intégrées..

- Action sur le foncier
  - Révision du POS en 1992 : pérennisation de la zone agricole en zone sensible
  - Convention d'intervention avec la SAFER
  
- Modernisation de l'irrigation
  - 310 ha équipés
  - 500 adhérents à l'ASAMIA (Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne)
  - Prix de l'eau garanti sur 12 ans
  - 30 ha de remise en culture maraîchère
  
- Accès au conseil technique
  - Convention GHB/CETA (80.000€ soit 2 techniciens, locaux, ...)
  - Appui technique (visites, expérimentations, formations, voyages d'études)
  - Appui aux projets collectifs et individuels
  
- Valorisation des produits « Les Jardins du Pays d'Aubagne »
  - Lancement en mai 1996
  - Création d'un GIE en 1999
  - Contrôles externes en 2001
  - Traçabilité des pratiques culturales en 2003
  - Mise en place d'un réseau de détaillants en 2004
  - Enquête de notoriété de la marque en juin 2004



Charte agricole d'Aubagne 1992 –  
Programme d'actions

## Période 2008–2011

En 2008 la communauté d'agglo engage les études pour la réalisation de son SCOT Schéma de cohérence territoriale [[https://fr.wikipedia.org/wiki/Sch%C3%A9ma\\_de\\_coh%C3%A9rence\\_territoriale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sch%C3%A9ma_de_coh%C3%A9rence_territoriale)] et de son Agenda 21 local [[https://fr.wikipedia.org/wiki/Agenda\\_21\\_local](https://fr.wikipedia.org/wiki/Agenda_21_local)].

Un bilan de la charte agricole est dressé avec pour objectif sa réécriture pour devenir le volet agricole du SCOT qui sera établi à la parcelle [5]. Une étude détaillée spécifique de la vocation des sols est confiée à la Chambre d'Agriculture selon une échelle de critères : qualité des sols, accès, mitage etc... L'objectif est de dégager le potentiel de terres agricoles non valorisé et à protéger pour une remise en culture.

Le comité de pilotage et tous les services associés et concernés (urbanisme, forêt, développement durable notamment) s'engagent dans une démarche participative, qui durera deux années. Six groupes de travail, deux forums et deux plénières ont suivi un processus itératif, parfois au vocable près, pour aboutir au document final. C'est ainsi que le terme « *sanctuarisation de l'agriculture* » voulu par les élus est admis et porté dans un SCOT détaillé jusqu'à la parcelle.

Cette étape a permis de traiter les nouveaux enjeux peu prégnants en 1992, à savoir les questions de nutrition-santé, la qualité de

vie des agriculteurs, et de bien des volets d'un développement durable. La méthode choisie a permis à la profession agricole de bien mesurer combien les citoyens étaient sensibles au maintien d'une agriculture de qualité en circuit courts, et à la nécessité de passer un peu de temps à partager la réflexion même avec des "compteurs de papillons" !

[Sommaire](#)

## Bilan ... Modèle ou utopie ?

**Plusieurs aspects de la démarche conduite à Aubagne méritent précision :**

- Pour le foncier, la Charte du Pays d'Aubagne privilégie trois axes : éviter la hausse des prix, favoriser l'installation des jeunes, remettre en culture les friches. La voie contractuelle est également préférée. Une Convention est passée avec la SAFER (voir plus bas [L'Action de la SAFER](#)). La Communauté de Villes finance l'achat des terrains présentant un intérêt agricole mais sans acquéreur immédiat, en vue de l'installation ultérieure de jeunes. Ces principes, débattus avec les agriculteurs, qui ont pu y voir au début une tentative de « municipalisation des sols », ont été parfaitement admis. Il s'agit à la fois d'un dispositif d'alerte et d'un dispositif opérationnel. La SAFER est chargée d'un repérage des friches, et de la sensibilisation des propriétaires en les invitant à signer des CMD (convention de mise à disposition) à de jeunes agriculteurs. Le prix de la terre n'en est pas moins très élevé : offre limitée, excellente qualité agronomique des sols, zone très protégée, conditions de production attractives et débouchés en circuit-court [6]. Les candidats à l'acquisition sont nombreux. Au total, l'accès au foncier pour les jeunes demeure difficile à Aubagne. Pour y répondre, des formules originales d'accès au foncier y sont expérimentées : stockage foncier par la SAFER ou par les collectivités (avec dans certains cas une rétrocession en location-vente), intervention d'opérateurs associatifs comme *Terre de Liens [Z]*, ainsi que privés comme *Immochan* (Voir le gros plans sur [Franck et son exploitation maraîchère](#)).
- Concernant l'appui technique apporté par le CETA, l'évolution des pratiques agricoles s'est faite vers l'agriculture raisonnée et l'agriculture biologique. Les installations de jeunes se font, pour la plupart, en bio.
- La mise en place de l'irrigation par aspersion sur l'ensemble de la plaine, remplaçant un ancien système d'irrigation gravitaire qui demeure cependant à Roquevaire et à Auriol, a permis aux exploitants d'améliorer leurs conditions et leurs coûts d'exploitation.
- Parallèlement, la reconquête des terrasses de culture, (bancaous), accompagnée par l'Etat grâce au Fonds de Gestion de l'Espace Rural (FGER), puis par le département avec la création du FDGER, a permis à certains exploitants de diversifier leur production tout en faisant appel à des variétés culturelles traditionnelles voire anciennes (abricotiers de Lascours, oliviers du terroir, câpriers, etc.). Ce travail technique sur les terrasses a aussi contribué à la reconquête des paysages et à la lutte contre les risques naturels (incendies de forêts, ruissellement pluvial).

Bénéficiant de toutes les opportunités apportées par la *Charte du Pays d'Aubagne* ainsi que de la proximité immédiate d'un énorme marché urbain, certaines exploitations ont pu gravir un seuil vers l'extrême qualité, offrant même des produits situés dans le très haut de gamme (voir le gros plan sur [le Domaine de la Michelle](#)). Et dans l'ensemble, l'évolution des exploitations s'avère conforme à ce qui est attendu en péri-urbain dense.

### Modèle ou utopie ?

L'action conduite dans le Pays d'Aubagne a pu être considérée comme une référence absolue, voire même comme une utopie [8]. Son originalité repose sur le fait qu'elle a été menée dès l'origine dans une démarche de débats ouverts, constructifs où chaque proposition était discutée et évaluée, avec la recherche d'un consensus optimal, et dans le souci de voir les exploitants s'organiser entre eux pour progresser.

Cette expérience n'a pu se mettre en place que grâce aux moyens financiers très significatifs mis par la Ville seule d'abord, puis par la Communauté d'agglomération ensuite.

Grâce aux outils réglementaires d'accompagnement savamment élaborés (SCOT, ZAP), et malgré les changements politiques locaux, en 2021, la terre agricole d'Aubagne et de ses communes voisines reste préservée : la sociologie locale intègre toujours la dimension rurale de cette grande ville active, pour le plus grand bien de ses paysages et de son attractivité.

Et Jean-Noël Consalès de conclure que « Pour les professionnels agricoles locaux, l'expérience aubagnaise s'impose comme un exemple à suivre notamment dans le département des Bouches-du-Rhône. C'est d'ailleurs sur cette base qu'a été initiée la charte agricole de la Communauté de Communes du Pays d'Aix. »

[Sommaire](#)

## Gros plans sur ...

## **Franck et son exploitation maraichère**

Nous avons été reçus par Franck dont l'exploitation est dans le secteur le plus convoité car mitoyen de la zone commerciale d'Auchan. Nous avons regroupé ses propos en réponse à nos questions.

Bonjour Franck et merci de nous recevoir en plein travail.

### Pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

Il y a un peu plus de cinq ans, j'étais encore épidémiologiste. J'exerçais dans le domaine de la santé au travail. Soutenu par mon environnement professionnel de l'époque, j'ai proposé de créer une ferme thérapeutique, conciliant le soin, le jardinage et la relation humaine. Mais, je n'ai pas pu accéder au foncier cultivable protégé en zone agricole par le plan local d'urbanisme et réservé aux agriculteurs. Je me suis alors lancé dans une nouvelle formation qui, en un an, m'a conduit au brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole (BPREA de niveau bac). A 40 ans, j'ai changé de projet professionnel ! Je me suis orienté vers la production maraîchère.



### Comment avez-vous créé votre exploitation ?

Sans diplôme agricole, impossible d'accéder à des terres cultivables. Vous le voyez, nous sommes aux confins de la ville d'Aubagne. Les centres commerciaux sont à quelques dizaines de mètres. La plaine est largement urbanisée. Mais j'ai pu bénéficier d'une dynamique de reconquête d'un secteur agricole en déprise soumis à la spéculation.



La volonté politique formalisée dans la « Charte agricole » a stimulé les partenariats : Communauté d'agglomération, SAFER, Terre de Liens [9], Immochan [10], etc. Je me suis installé dans des zones agricoles protégées : 2 hectares de terres agricoles louées à l'est d'Aubagne complétées par 2 autres hectares acquis dans le quartier Beaudinard au nord de l'agglomération où j'ai installé le siège de mon exploitation [11]. Au total près de 4 ha : 9 000 m<sup>2</sup> cultivés en plein champ en 10 planches de 20 x 45 m<sup>2</sup> et 4 tunnels de 400 m<sup>2</sup> chacun, plus des surfaces permettant une meilleure rotation des cultures et 2 terrains d'agroforesterie.

Comprenez-moi bien, je n'ai rien contre la ville. Je suis le premier à utiliser la proximité de Leroy-Merlin et les facilités de Norauto. Simplement, si l'urbanisation se faisait un peu plus verticalement, elle laisserait plus de surface pour les activités agricoles, y compris en ville.

### Sans attache familiale dans l'agriculture et avec une formation initiale vers d'autres horizons, n'a-t-on pas des difficultés à s'installer agriculteur ?

La formation qui m'a le plus passionné est celle que j'ai suivie à Gardanne [12] pour devenir agriculteur. Mais aujourd'hui, je n'oublie pas mon parcours précédent. Je puise dans les méthodes et les disciplines que j'ai pratiquées pour mettre beaucoup de rigueur dans mon activité. J'ai largement appris le métier dans les livres et la documentation. D'autres, autour de moi, ont des pratiques plus traditionnelles. Nous échangeons et nous nous enrichissons mutuellement.

Aujourd'hui, mon exploitation rémunère trois temps-plein : deux salariés et moi-même. J'observe que mon type de parcours devient moins original. J'accueille chaque année des apprentis. Je contribue à les former, puis je les suis et les conseille. Quelle que soit leur formation, ceux qui ont le plus haut niveau se débrouillent le mieux avec toutes les exigences de la commercialisation, avec les diverses technologies à utiliser, avec la gestion des structures et les relations périphériques, etc. J'expérimente et j'ouvre mon exploitation aux mesures et aux suivis. J'ai fait des études avec le [groupe de recherche pour l'agriculture biologique \(GRAB\)](https://www.grab.fr), avec [AgriBio](http://agribio.fr/accueil/), avec le [CETA du Pays d'Aubagne](https://www.cetadupaysdaubagne.fr), etc... Le GERES [13] et l'ARRDEPI [14] m'accompagnent sur le suivi d'une serre bioclimatique. En outre, je produis à présent une partie de mes plants.

### Allez-vous jusqu'à la vente directe ?

Toutes nos productions sont écoulées à proximité. Je vends à des réseaux de magasins bio, j'ai deux AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) et avec deux autres associés, nous avons ouvert en juin 2020 [Les amis paysans](https://www.tourisme-paysdaubagne.fr/offres/les-amis-paysans-la-penne-sur-huveaune-fr-2968629/) un magasin pour plus de 50 producteurs à La Penne-sur-Huveaune. Avec 40 produits différents, distribués vers une dizaine de points de vente dans le bassin de vie du pays d'Aubagne, seule une organisation rigoureuse et exigeante permet de répondre sans s'épuiser. Je ne lance une production qu'en connaissant le circuit de commercialisation intéressé. Je ne récolte que des produits déjà pré-vendus ou au moins commandés. J'établis un planning journalier détaillé des actions à réaliser.

Dans les AMAP, le nombre de membres reste stable avec des hauts et des bas. Au départ, j'imaginai que ce serait la voie pour programmer au mieux les productions en fonction des souhaits des consommateurs. En fait, c'est bien difficile de concilier leurs attentes. Aujourd'hui, j'y vois plutôt l'opportunité de faire découvrir de nouvelles variétés de légumes en complétant nos livraisons avec des recettes appropriées. Avantages : plus de diversité génétique dans nos productions et moins de risques de perte totale de récolte.

Dans les liens avec nos consommateurs locaux, nous pourrions aller encore plus loin dans la mise en œuvre de la Charte agricole : avoir une marque véritable des « Jardins des Pays d'Aubagne » avec un label, des exigences et des contrôles auprès de chacun des producteurs, car nos consommateurs attendent de la rigueur dans la qualité de nos produits. Mais en parallèle, nous trouvons de plus en plus de véritables concurrents qui, forts de leur outil de communication, prennent les apparences de la vente directe tandis qu'ils écrasent les prix et pratiquent de l'achat-revente.

### Précisément, à propos de biodiversité, quels liens avec vos pratiques, dans vos productions, dans votre exploitation, dans vos sols ?

Plutôt que d'essayer de transcrire la sensibilité de Franck sur cette question, écoutons le ...



00:00

12:59

*Franck Sillam/Extraits concernant la biodiversité (2022)*

[Retour](#)

### L'action de la SAFER

Les SAFER [15] disposent de moyens puissants d'intervention sur le marché foncier des espaces agricoles, ruraux et naturels. La SAFER-PACA [16] est évidemment confrontée à de nombreux phénomènes de spéculation foncière qui alimentent une tendance haussière des prix des terrains. Cette évolution de long terme l'oblige à une prudence d'intervention qui demeure sous le contrôle des juridictions judiciaires veillant aux droits des propriétaires.

À Aubagne, avant la "Charte agricole du pays d'Aubagne", la SAFER n'intervenait pas ou très peu.

Mais en application des orientations de la Charte, la collectivité a sécurisé l'action de la SAFER en venant en garantie notamment sur les interventions en révision de prix si jamais le juge déboute celle-ci. Cette garantie est concrétisée par une convention d'intervention passée entre la collectivité locale et la SAFER. Nous sommes ici en présence d'une volonté politique partagée, armée de moyens juridiques et financiers importants, poursuivie dans le long terme, en l'occurrence plus d'une trentaine d'années. Dans l'article joint, la SAFER présente le bilan de son action de défense du patrimoine foncier agricole et rural à Aubagne.



**Intervention de la SAFER au Pays d'Aubagne**

[Retour](#)

Sur les piémonts de la Sainte-Baume à AURIOL, le Domaine de la Michelle : le choix de l'excellence, du paysage et de la biodiversité [Auriol](https://fr.wikipedia.org/wiki/Auriol) [https://fr.wikipedia.org/wiki/Auriol], avec ses 13 000 habitants, la commune est à 10 km au nord d'Aubagne. Elle fait partie du Pays d'Aubagne. Le [Parc naturel régional de la Sainte-Baume](https://www.pnr-saintebaume.fr) [https://www.pnr-saintebaume.fr] recouvre une partie de la commune dont le domaine de La Michelle où son propriétaire-exploitant agricole nous a reçu jeudi 11 février 2022.



Vue satellite : Ville d'Auriol et domaine de La Michelle

Merci Jean-François Margier de nous accueillir.

### **Pourriez-vous nous présenter votre exploitation ?**

Bienvenue.

L'histoire du domaine tel que vous le voyez aujourd'hui est le fruit d'une saga familiale. Ses orientations actuelles sont aussi issues d'engagements, de discussions et de confrontations avec les autres agriculteurs et structures agricoles locaux. Je vais avoir 60 ans. Des années 1985 à 1990, j'étais aide familial sur ce domaine qui était l'exploitation familiale. Nous produisons du raisin de table, un peu d'olive, un peu d'abricots, de pêches, et du maraichage. L'agriculture locale d'après-guerre nourrissait Marseille. Maintenant on est incapable de nourrir Marseille. Dans les années 80-90, nous commercialisons avec les grandes surfaces qui appréciaient nos produits mais ne le payaient pas suffisamment.



**Anciennes terres agricoles urbanisées**

L'exploitation n'était déjà plus tout à fait rentable et mon père, comme bien d'autres agriculteurs alentour, avait commencé à vendre des terrains pour des constructions. J'ai suivi une formation au lycée agricole de Valabre puis l'INM de Clermont Ferrand Marmilhat où j'ai connu mon épouse. De 1985 à 1990 elle a été enseignante à Valabre. En 1990, mon père a pris sa retraite. J'ai voulu reprendre la suite de l'exploitation. Cela a été difficile, nous étions trois enfants et j'étais le seul à vouloir rester au domaine.

En outre, avec la cave coopérative des « Vignerons du Garlaban », une étude confiée à Ernst and Young ne voyait pas d'avenir pour des producteurs trop nombreux et au parcellaire trop réduit. Il fallait se reconvertir techniquement et commercialement.

C'est alors, dans ces années 1990, que j'ai participé aux réflexions de la « Charte agricole du Pays d'Aubagne ». Le constat partagé était qu'il fallait identifier les spécificités de production d'une agriculture locale devenue marginale par rapport à ce qui était consommé dans l'agglomération. C'est ainsi qu'a émergé la volonté de développer une marque comme l'un des trois volets de la « Charte » [17]. Les discussions ont été rudes.

Aujourd'hui le domaine couvre 22 hectares dont 14 en vigne et 3 000 oliviers. L'irrigation, apportée dès 1989 par le Canal de Provence a offert une réelle opportunité. L'olivier résiste à la sécheresse, mais s'il manque d'eau au redémarrage, après l'hiver, il ne produit que des fleurs mâles et aucune récolte. Avec 100 mm d'apport d'eau pour une pluviométrie moyenne de 650 mm/an, on sécurise une bonne production oléicole. La gestion de l'enherbement et les pratiques bio dynamiques nous permettent de réduire ces apports d'eau, que ce soit pour les oliviers ou pour les vignes.



**Domaine viti-oléicole de La Michelle**

### **Après cette profonde réorientation de l'exploitation, avez-vous retrouvé un équilibre économique ?**

Les changements se sont en fait étendus bien au-delà des productions agricoles du domaine.

Jadis, il y avait un moulin à huile dans le centre ancien du village, celui-ci était ouvert deux mois dans l'année uniquement pour le pressage des olives. En 2000 nous avons acquis un local en périphérie d'Auriol, nous y avons déménagé le moulin. Nous l'avons modernisé, mis aux normes Européennes et installé un point de vente. Aujourd'hui, sur les 350 moulins à huile Français, le nôtre se situe environ à la 15<sup>ème</sup> place en volume, avec environ 100 000 litres d'huile produits chaque année et, avec 6 000 apporteurs, c'est celui qui en reçoit le plus grand nombre. Le plus gros nous livre 70 tonnes, et il nous confie la commercialisation de son huile. Et puis, au milieu d'agriculteurs peri-urbains, nous traitons les apports de nombre de particuliers qui récoltent les quelques oliviers qu'ils ont devant chez eux. Le matériel permet de faire des presses individuelles à partir de 100 kg. Tout le process étant certifié AB

Devant le moulin, nous avons aménagé un magasin de producteur. Il est tenu par mon épouse, Nelly et 2 salariées. Elles vendent l'essentiel de la production de vin du domaine, 800 hectolites/an, et 30 000 litres d'huile d'olive du domaine et d'autres agriculteurs. Nos clients sont locaux : Auriol, y compris dans notre voisinage, Aubagne, Aix, Marseille et, bien sûr, les touristes de passage. Les efforts de commercialisation de nos produits absorbent près de 30 % de nos charges salariales avec, notamment, l'animation du magasin et d'un site Internet, la livraison des tables étoilées de la région, l'accueil en juillet et août de visiteurs sur le domaine les vendredi matin. Nos clients apprécient de



**Magasin devant le moulin à huile à Auriol**

connaître l'exploitation, d'avoir vu le travail qui s'y fait, les conditions dans lesquelles nous produisons, l'entretien du domaine, plus encore que telle appellation y compris AOP, ou tel label y compris AB ou biodynamie Demeter.

Deux structures juridiques indépendantes couvrent l'ensemble de nos activités : à Auriol, le moulin et le magasin, et au domaine, l'exploitation agricole. Elles sont évidemment fortement liées par leurs dirigeants et responsables familiaux et par leurs flux économiques de production et commercialisation. L'entité économique aval, le moulin et le magasin, permet de financer 4 équivalents temps plein. Quant à l'exploitation, le calcul est évidemment plus compliqué. Durant les périodes de taille et de récolte nous prenons des saisonniers locaux, étudiants, enfants de nos clients, jeunes retraités, personnes provisoirement sans emploi, etc. Nous tenons à restituer une partie des revenus générés par nos clients locaux vers l'emploi local. Si l'on annualise les temps partiels et si j'intègre le travail personnel de mon fils et de moi-même qui va bien au-delà des 35 heures, ce sont 5 équivalents temps-plein qui sont rémunérés sur l'exploitation. Tout ce qui est fait sur le domaine, je le note. Ainsi, j'estime que sur cette force de travail, 20 % environ est consacré à l'entretien du domaine, aux pratiques de biodynamie en faveur de la qualité agronomique et la fertilité des sols, à la biodiversité sur l'exploitation. Sur une bouteille de vin, cela représente 0,50 €. Malgré ce surcout de production, nos produits conservent un bon rapport qualité/prix du fait de l'absence d'intermédiaires. La pérennité de notre exploitation agricole est étroitement liée à l'efficacité de notre point de vente.



Oliviers enherbés et irrigués.

**Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ces dimensions de votre activité ?**

Laissons Jean-François s'expliquer sur ces aspects à travers quelques courts extraits de ses propos.

[Retour](#)

**Quand AUBAGNE se raconte à...  
PALERME**

00:00

05:24

**Extraits de l'interview de Jean-François  
Margier**

*Jean-François Margier – Extrait sur  
agronomie et biodiversité (2022-02-10)*

En décembre 1996, à l'initiative de la Ville de PALERME, se tient un colloque euro-méditerranéen sur le thème « L'agriculture dans les zones péri-urbaines ».

La France ainsi que l'Espagne sont invitées à y présenter leurs expériences de gestion des espaces agricoles péri-urbains. C'est à ce titre que, parmi d'autres intervenants pour la France, la Direction Départementale de l'Agriculture des Bouches-du-Rhône est mandatée par le Ministère de l'Agriculture pour le représenter et exposer la politique qu'elle mène en faveur du maintien de l'agriculture dans l'aire métropolitaine marseillaise.

A cette occasion, la Direction fait part de son souhait que son intervention soit accompagnée par un exposé de la ville d'AUBAGNE, la *Charte Agricole du Pays d'AUBAGNE* étant à ce moment en pleine construction. C'est ainsi que cette Charte, et ses premiers résultats ont été présentés aux participants du colloque.

Ce colloque a été construit autour de la présentation du « Projet LIFE pour le Parc Agricole de PALERME » [18]. Elle est cofinancée par l'Union Européenne (LIFE DG XI), la Ville de PALERME et la *Confédération Italienne des Agriculteurs (C.I.A.)*. Parc agricole spectaculaire, cette opération concerne la zone agricole péri-urbaine des « Caciulli » et de « Croceverde Giardina », un ensemble de terrains de piémont d'environ 800 ha, partie intégrante de la célèbre « Conca d'Oro » de PALERME [19], au contact d'urbanisations en plein développement, souvent irrégulières.



### Parc agricole de Palermo

Veduta del Parco agricolo di Ciaculli Croceverde Giardina. La fascia pedemontana.

Source : [Il progetto LIFE per il Parco Agricolo di Palermo](https://www.comune.palermo.it/js/server/uploads/trasparenza_all/_25012014161441.pdf)

[[https://www.comune.palermo.it/js/server/uploads/trasparenza\\_all/\\_25012014161441.pdf](https://www.comune.palermo.it/js/server/uploads/trasparenza_all/_25012014161441.pdf)]

Ces terrains font l'objet de friches d'attente et d'une intense spéculation. Certains d'entre eux ont été confisqués à la Mafia et la Ville de PALERME se propose de les réaffecter à de jeunes exploitants.

Comme la quasi-totalité de la « Conca d'oro », ce territoire agricole bénéficie d'un exceptionnel système d'irrigation millénaire, mis en place dans la période arabo-normande du Royaume de Sicile (XI et XII<sup>ème</sup> siècles).

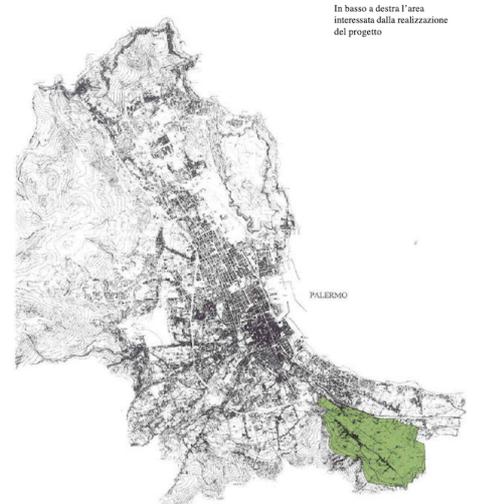
Cette zone de piémont est déjà complantée d'agrumes, d'oliviers, et de néfliers notamment, mais elle est laissée à l'abandon depuis plusieurs décennies : enfrichement forestier, murs de terrasses non entretenus.

Le projet de réhabilitation repose sur une volonté partagée de la C.I.A. et de la Ville de PALERME.

Il se fonde sur des principes d'action extrêmement précis :

- D'un côté, la C.I.A. y voit à la fois l'opportunité d'un retour des agriculteurs dans les champs dont ils ont été exclus et d'une relance d'une riche production d'agrumes autour d'une variété ancienne de mandarines, la « tardive de Ciaculli », sans oublier les cultures d'oliviers et d'agrumes variés déjà pratiqués, dans le souci d'assurer un revenu satisfaisant aux exploitants. La C.I.A. insiste aussi sur la nécessité de mener l'opération dans le dialogue avec le monde agricole, de mettre en place les structures de commercialisation (coopératives) et, grâce au dispositif, de faire du monde agricole un acteur du maintien et de la réhabilitation du cadre de vie de la cité.

–\* De son côté, la ville de PALERME, considérant que l'agriculture fait intégralement partie de son patrimoine économique, culturel et paysager, décide d'acter au travers de son document de planification [20] l'intégration Ville/Campagne au travers d'un Parc Agricole, sur des terrains à l'inconstructibilité « intangible ». L'opération, cofinancée par l'Union Européenne, la Ville et la C.I.A., est confiée à une Société mixte incluant à la fois la Ville et les bénéficiaires. C'est dans un cadre de « participation et de consensus social » que fonctionnent toujours les comités, comme l'atteste le site Internet de la Ville de PALERME [<https://www.comune.palermo.it/amministrazione-trasparente.php?grp=3&lev=4&id=150>].



Plan de Palermo

Les actes du colloque, pour la partie consacrée à PALERME, sont parus en italien [21]. Ils témoignent de l'ambition et de la prospérité encore actuelle du projet. Une synthèse en a été publiée



Esperienze Europee

pour Life :

Projets Life présenté à Palerme (VO Italien

Face au projet de PALERME, qui a donné ou Français selon les témoignages)

lieu à une visite sur place, ô combien

instructive, la présentation de la Charte Agricole du Pays d'AUBAGNE a suscité un vif intérêt au sein de ce colloque : les principes fondateurs de la Charte, ainsi que les premières mises en application se situaient dans le droit fil de ce qui avait été présenté !

- Recherche de l'adhésion de la Profession agricole locale et départementale avant le lancement de l'opération.
- Action sur le foncier, même si le contexte de lutte anti-mafia était bien différent à PALERME.
- Volonté non seulement de maintenir l'agriculture existante, mais aussi d'améliorer et de développer l'économie agricole en la mettant sur la trajectoire de la qualité et de l'identification locale des produits, pour permettre aux exploitants de vivre de leur production dans un marché de proximité, et au-delà, avec une assistance technique dédiée.
- Reconstruire la relation entre la ville et son agriculture, considérée comme un élément fondamental de la culture urbaine.
- Moyens financiers importants apportés par la collectivité (AUBAGNE puis Communauté du Pays d'AUBAGNE) à cette opération sur le long terme.
- Mise en œuvre de réglages itératifs de l'opération dans un Comité de pilotage largement ouvert.

Plus que les surfaces en jeu, assez proches (de l'ordre de 1000 ha), c'est l'identité des concepts appelés pour les opérations naissantes à AUBAGNE et à PALERME qui a marqué les esprits, malgré des contextes très différents.

Un aspect supplémentaire développé à PALERME a retenu l'attention de la délégation des Bouches-du-Rhône : celui de l'ouverture du site au public dans des cheminements dédiés, avec panneaux pédagogiques sur les variétés cultivées, les méthodes d'exploitation et le patrimoine rural (prises d'irrigation et chemins d'eau, matériel agricole adapté aux terrasses de culture)... Le Parc Agricole de PALERME est idéal pour la promenade et s'adapte à l'osmose entre ville et espaces cultivés, à la différence de la plaine d'AUBAGNE, occupée par une agriculture intensive de huerta, qui ne se prête pas vraiment au loisir citadin. Par contre la découverte de l'action d'ouverture du site au public et de réhabilitation du paysage a convaincu le Pays d'AUBAGNE de poursuivre et d'amplifier la préservation et la reconquête des terrasses de culture situées en piémont du Garlaban et de la Sainte-Baume [22], dont l'apport en termes de cadre de vie est considérable pour l'Est de la métropole marseillaise.

D'autres initiatives euro-méditerranéennes ont été présentées lors de ce colloque :

- le projet LIFE de Parc Agricole du Llobregat proche de BARCELONE,
- la carte verte de VALENCIA,
- les opérations de reconquête des friches à Perpignan

Ces expériences ont démontré qu'il existait une sensibilité et une réflexion communes des participants autour de la gestion de l'agriculture urbaine méditerranéenne, qui là plus que partout ailleurs est indissociable de la culture locale des métropoles et villes moyennes.

Il eût été utile de maintenir des liens de confrontation, d'échanges et d'élaboration en commun dans l'espace méditerranéen.

Mais l'accompagnement européen pour la poursuite de ces échanges n'a malheureusement pas été au rendez-vous.

Cela dit, ces expériences sont désormais entrées dans les faits, elles sont vivantes et se poursuivent toutes, c'est là l'essentiel !

[Retour](#)

[Sommaire](#)

---

Recevez la lettre-info de Sentiers en indiquant votre adresse électronique :

## Documents joints

- [Charte agricole d'Aubagne 1992 – Programme d'actions](#) (PDF (info document PDF) – 292.8 ko)
- [20220118-extraits-biodiv-3.mp3](#) (MP3 (info document MP3) – 9.3 Mo)  
Franck Sillam/Extraits concernant la biodiversité (2022)
- [Intervention de la SAFER au Pays d'Aubagne](#) (PDF (info document PDF) – 1 Mo)
- [Extraits de l'interview de Jean-François Margier](#) (MP3 (info document MP3) – 3.7 Mo)

Jean-François Margier – Extrait sur agronomie et biodiversité (2022-02-10)

- **Esperienze Europee** (PDF (info document PDF) – 15.8 Mo)  
Projets Life présenté à Palerme (VO Italien ou Français selon les témoignages)
- **SCOT approuvé du Pays d'Aubagne** (PDF (info document PDF) – 433.7 ko)  
Extrait concernant la sanctuarisation d'espaces agricoles

---

[1] « Plus de la moitié de la population mondiale vit en ville. D'ici 2045, le nombre de citadins devrait atteindre 6 milliards. » Banque Mondiale, 14 avril 2020, Développement urbain [<https://www.banquemondiale.org/fr/topic/urbandevelopment/overview#1>]

[2] cf. article Annales des Mines Responsabilité et Environnement n°91, juillet 2018 Préserver la terre, stimuler l'activité agricole [<http://www.anales.org/re/2018/resumes/juillet/14-resum-FR-AN-juillet-2018.html#14FR>]

[3] Un rapide aperçu de l'expérience d'Aubagne est donné dans l'article déjà mentionné, Agricultures urbaines – entre engouements et utilités à la sous partie « 2.4 L'autre côté de l'Atlantique n'est pas en reste ».

[4] Cette innovation prend d'abord la forme d'une réunion publique à laquelle tous les exploitants sont conviés, ainsi que les représentants de la profession agricole locaux et départementaux. L'Etat, en la personne du DDAF (Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt), accompagne la démarche. Rassurée la profession et la Chambre d'Agriculture fait très vite connaître son adhésion, affirme la nécessité d'inverser la tendance subie par l'espace agricole à Aubagne et dans le département, et appelle une volonté politique affichée, accompagnée des moyens nécessaires.

Un Comité de pilotage constitué d'agriculteurs, d'élus et de représentants institutionnels est créé en 1990. Dans une écoute des besoins et des réponses possibles, et à l'aide d'une étude menée en 1991 le programme s'élabore collectivement. Le contenu des propositions émerge progressivement, en même temps que la promesse des moyens qui s'ensuivent.

[5] L'article L.122-1-5 du Code de l'Urbanisme permet au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) des SCOT de délimiter les espaces à protéger.

Dans le SCOT approuvé du Pays d'Aubagne, la délimitation des espaces agricoles à protéger a été effectuée à la parcelle, ce qui renforce le lien de compatibilité entre le SCOT et les PLU. Les secteurs ainsi protégés doivent être strictement retranscrits dans les PLU (documents d'urbanisme subordonnés aux SCOT), ce qui apporte une garantie supplémentaire à la protection des zones agricoles. C'est ainsi que Le SCOT du Pays d'Aubagne *sanctuarise* 2 572 ha de terres agricoles.



**SCOT approuvé du Pays d'Aubagne**  
Extrait concernant la sanctuarisation d'espaces agricoles

[6] La terre agricole peut s'y acquérir à 100 000 €/ha et plus

[7] Terre de liens [<https://terredeliens.org>] est un opérateur foncier agricole et rural qui articule un réseau de mouvements d'éducation populaire, une entreprise d'investissement foncier et une fondation reconnue d'utilité publique. *Terre de liens* illustre sa coopération territoriale pour protéger des terres nourricières périurbaines à Aubagne avec la ferme des Jonquiers [<https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/la-cooperation-territoriale-pour-protoger-des-terres-nourricieres-periurbaines>]

[8] Jean-Noël Consalès est maître de conférences en urbanisme et aménagement du territoire à Aix-Marseille université et chercheur associé au laboratoire Telemme. Il a publié un article, La charte agricole d'Aubagne — Modèle ou utopie ? [<https://journals.openedition.org/rives/64>] a été publié en juin 2001 dans la revue *Rives méditerranéennes*.

[9] [Terre de lien est partie prenante dans les zones agricoles protégées du pays d'Aubagne, et en particulier sur la Ferme des Roselières [<https://terredeliens.org/ferme-des-roselieres.html>]

[10] Filiale immobilière du groupe Auchan devenu Ceetrus [<https://fr.wikipedia.org/wiki/Ceetrus>]

[11] Le prix des terres agricoles y avoisine les 12 €/m<sup>2</sup>, 120 000 €/ha

[12] Lycée agricole d'Aix-Valabre [<https://epl.valabre.educagri.fr/presentation>]

[13] Serres bioclimatiques pour une agriculture durable [<https://www.geres.eu/nos-actions/nos-projets/energie-solaire-passive-agriculture-durable-paca/>]

[14] L'association régionale pour la maîtrise des irrigations [<http://www.ardepi.fr>]

[15] Les SAFER, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural [<https://www.safer.fr>] ont pour objectif de contribuer à un aménagement durable de l'espace rural.

[16] SAFER-PACA [<http://www.safer-paca.com>]

[17] Voir plus haut, la Charte agricole du Pays d'Aubagne a déployé trois volets principaux : maîtrise du foncier agricole avec les communes et la SAFER, technique avec notamment l'irrigation et le CETA, promotionnel avec la marque des « Jardins du pays d'Aubagne »

[18] « Il progetto LIFE per il Parco Agricolo di Palermo »

[19] La Conque d'or.

[20] Piano Regolatore di PALERMO

[21] Il progetto LIFE per il Parco Agricolo di Palermo [[https://www.comune.palermo.it/js/server/uploads/trasparenza\\_all/\\_25012014161441.pdf](https://www.comune.palermo.it/js/server/uploads/trasparenza_all/_25012014161441.pdf)]

[22] Dans le cadre d'abord du Fonds de Gestion de l'Espace Rural, prolongé jusqu'à aujourd'hui par le Département des Bouches-du-Rhône par le Fonds Départemental de Gestion de l'Espace Rural, qui vient en aide aux exploitants réhabilitant des friches.

---

Un message, un commentaire ?